



COMMUNIQUE RADIO-PRESSE-N° 0018

**Portant attribution de l'Avis d'Appel d'Offres International Restreint
N°039/AONR/SIC/CIPM/2025 du 25 novembre 2025 pour le contrôle et la surveillance
des travaux de construction de 110 logements sociaux de type 1 et 2 au quartier
Kolléré-Bornouans à Garoua**

Le Directeur Général de la Société Immobilière du Cameroun communique :

L'entreprise ci-dessous indiquée a été retenue dans le cadre de la consultation sus référencée :

Lot N°	Objet de la prestation	Titulaire	Montant TTC (en FCFA)	Délai
Unique	Contrôle et la surveillance des travaux de construction de 110 logements sociaux de type 1 et 2 au quartier Kolléré-Bornouans à Garoua	LE COMPETING BP: 7214 YAOUNDE	488 486 160	Vingt-cinq (25) mois

Le responsable de ladite entreprise ou son mandataire est prié de passer à la Cellule des Marchés de la SIC à Yaoundé pour l'établissement des marchés.

Les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de bien vouloir passer à la Cellule des Marchés de la SIC retirer leurs offres sous quinzaine dès publication du présent communiqué. Passé ce délai, hormis l'exemplaire de l'ARMP, ces offres seront purement et simplement détruites.

Par ailleurs, le présent communiqué tient lieu de main levée de la caution de soumission assorti du récépissé CDEC pour les soumissionnaires non retenus

Yaoundé, le **05 MARS 2026**

LE DIRECTEUR GENERAL,

Ampliations :

- PCA SIC
- ARMP
- Affichage
- Archives/Chrono.



Dr. AHMADOU SARDAOUNA